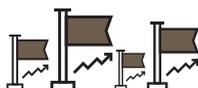


..... L'industrie Française de la gestion d'actifs
en quelques chiffres



Plus de
450
sociétés de gestion
entrepreneuriales



4
groupes français
parmi les 25 premiers
groupes de gestion
mondiaux



633

sociétés de gestion,
généralistes ou spécialistes
(gestion active, gestion
quantitative, performance
absolue, gestion alternative,
capital investissement,
gestion d'actifs immobiliers,
ISR,...), dont **200** créées ces
cinq dernières années.



1^{re}

place européenne continentale
pour la gestion financière
(fonds et mandats)



Près de

11 000

fonds d'investissement,
dont 30% d'UCITS/OPCVM
et 70% de FIA/fonds
«alternatifs»

..... L'AFG en quelques mots
.....

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective via les Organismes de placement collectif (OPC). Ses membres sont les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. Depuis 2009, l'AFG accueille des "membres correspondants" représentatifs de l'écosystème de la gestion : avocats, cabinets de conseil, SSII, fournisseurs de données, succursales.

Rôle et missions

L'AFG a pour mission d'informer, d'assister et de former ses adhérents. Elle leur apporte un concours permanent dans les domaines juridique, fiscal, économique, comptable et technique. Elle anime la réflexion de la profession sur l'évolution des techniques de gestion, la recherche, et la protection et l'orientation de l'épargne. Interlocuteur des pouvoirs publics français, européens et internationaux, l'AFG contribue activement à l'évolution de la réglementation. Elle définit les règles de déontologie de la profession et joue un rôle moteur en matière de gouvernement d'entreprise.